



Wallonie

STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE DE LA WALLONIE



DECEMBRE 2014



TABLE DES MATIERES

1	Le concept de spécialisation intelligente	4
2	L'approche wallonne de la spécialisation intelligente : un processus continu.....	4
2.1	Fondements stratégiques – Stratégie de développement régional.....	5
2.2	La politique de clustering au cœur de l'approche de spécialisation intelligente.....	8
	La politique des clusters	9
	La politique des Pôles de Compétitivité.....	10
2.3	Volet transversal – Politiques de recherche et d'innovation et politique de soutien à l'entrepreneuriat innovant.....	12
	Stratégie « Vers une politique intégrée de la recherche » (2011-2015).....	12
	Creative Wallonia et Wallonia, European Creative District (WECD).....	13
	Small Business Act Wallon.....	16
3	Eléments de diagnostic et d'évaluation.....	17
3.1	Peer reviews	17
3.2	Autres éléments d'évaluation et d'analyse	19
	Evaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2010-2011)	19
	Evaluations de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels	20
	Evaluation des Pôles de Compétitivité.....	21
	« Etude prospective sur les relations-inter-industrielles en Wallonie et le positionnement de la Wallonie au sein des chaînes de valeurs mondialisés »	22
	Analyse des liens entre l'industrie wallonne, les services à haute intensité de connaissances et les industries créatives et culturelles, dans une perspective de chaînes de valeur.....	25
	Evaluation de Creative Wallonia	26
3.3	Outils de monitoring et d'évaluation	26
4	La Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie et ses axes d'approfondissement.....	30
4.1	Domaines prioritaires de spécialisation intelligente.....	33
4.2	Axes d'approfondissement de la Stratégie de spécialisation intelligente	37

1 Le concept de spécialisation intelligente

La **définition européenne**¹ des stratégies de spécialisation intelligente (S³) est la suivante : il s'agit d'agendas de transformation économique intégrés et ancrés territorialement, qui :

- Ciblent les interventions sur les priorités, défis et besoins clés ;
- Se basent sur les forces, avantages compétitifs et potentiels propres de chaque région ;
- Soutiennent l'innovation technologique comme non-technologique et visent à stimuler l'investissement du secteur privé ;
- S'assurent de la pleine implication des parties prenantes et encouragent l'innovation et l'expérimentation ;
- Sont « evidence-based » et incluent des systèmes de suivi et d'évaluation appropriés.

De manière synthétique, la mise en place d'une stratégie de spécialisation intelligente nécessite de prendre en compte les éléments suivants :

- Définition de **priorités claires**, basées sur une **vision à long terme** du développement de la Région, permettant d'assurer un ciblage des interventions et de dégager des **masses critiques** ;
- Prise en compte des **forces et potentiels technologiques et économiques** de la Région, et **articulation** entre ces dimensions ;
- Stimulation des **processus de découverte entrepreneuriaux**, permettant d'assurer le lien aux **opportunités de marché**, et de connecter les capacités RDI aux besoins des entreprises ;
- Développement d'un **policy mix adéquat**, de plans d'action et de feuilles de route pour la mise en œuvre des priorités ;
- Prise en compte de la **dimension internationale / interrégionale** permettant une différenciation à l'échelle européenne, de se connecter aux ressources externes et de saisir les opportunités de collaborations et de marchés. Il s'agit d'une voie privilégiée pour la constitution de world-class clusters à l'échelle européenne ;
- Implication de l'ensemble des acteurs, en particulier du **secteur privé** et développement de la mise en réseau et de partenariats-public-privé.

2 L'approche wallonne de la spécialisation intelligente : un processus continu

Depuis le lancement du Plan Marshall en 2005, la Wallonie a modifié en profondeur sa politique de développement économique, en la basant sur une **approche intégrée de l'innovation**.

Cette **stratégie intégrée de l'innovation** vise à soutenir le développement de la base productive, et en particulier à stimuler la création d'activités à haute valeur ajoutée via le soutien à l'innovation et au transfert de connaissances et via le renforcement de la

¹ <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/wikis3pguide>

polarisation du tissu économique sur les secteurs susceptibles de générer une dynamique de croissance accrue.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un ensemble de mesures d'activation des principaux facteurs de compétitivité de la Wallonie : recherche et valorisation de la recherche, innovation au sens large, diffusion des TIC, investissement et financement, internationalisation, mise en réseau, esprit d'entreprise et créativité, infrastructures, développement des compétences,... Elle implique également un shift depuis une logique d'offre (top-down) vers une logique de réponse à la demande (bottom-up) et une articulation renforcée entre les outils.

L'approche wallonne de la « smart specialisation » trouve son fondement dans ses **politiques de clustering** (clusters et pôles de compétitivité), qui visent à stimuler le développement de niches d'activité porteuses dans les domaines de spécialisation régionale en se fondant sur les dynamiques de collaboration et d'innovation. Celles-ci sont complétées par des approches plus horizontales visant à stimuler la recherche et l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat au sein du tissu économique wallon.

Les pôles et clusters se situent au cœur des politiques industrielles et d'innovation développées par la Wallonie depuis le début des années 2000, et ont développé un rôle catalyseur au sein de l'écosystème régional.

Le processus de construction de la stratégie de spécialisation intelligente trouve donc ses racines dans les stratégies de développement régional développées depuis 15 ans, et se développe en continu. **Il s'agit d'un processus dynamique, dont l'approfondissement en continu se poursuit.** S'agissant en effet de faire évoluer tant les outils que le mode de fonctionnement du système régional d'innovation, en impulsant de nouvelles dynamiques de collaboration et d'interaction entre acteurs, ou encore les mentalités, il s'agit d'un processus à long terme, qui se met en place progressivement.

2.1 Fondements stratégiques – Stratégie de développement régional

Depuis 1999, le Gouvernement Wallon a décidé de stimuler le redéploiement économique de la Région sur base d'une stratégie intégrée et en cohérence avec les orientations stratégiques européennes. Cela s'est traduit par l'adoption du **Contrat d'Avenir pour la Wallonie**. Celui-ci s'inscrivait dans une vision de long terme et poursuivait les objectifs suivants :

- Créer plus d'entreprises, de compétitivité et d'attractivité et renforcer la base économique ;
- Monter dans la chaîne de création de valeur ajoutée en développant l'innovation et les compétences ;
- Mettre les acteurs en réseau et développer les synergies : stimulation des relations inter-entreprises, entre entreprises et universités et centres de recherche, stimulation du partage des connaissances et des ressources ;
- Renforcer l'attractivité de la Région pour les investisseurs étrangers ;
- Cibler les actions et les ressources sur des secteurs prioritaires, porteurs d'innovation et de valeur ajoutée ;
- Activer les facteurs de croissance régionaux et développer les synergies entre politiques.

Le Contrat d'Avenir a donné naissance à la première génération de politique de clustering en Wallonie, en 2001. Cette approche du travail en réseau et de stimulation entrepreneuriale se trouvait également au cœur de la programmation 2000-2006 des Fonds structurels.

En août 2005, le Gouvernement Wallon a été plus loin dans cette démarche, en adoptant le « **Plan Marshall** » (2005-2009)². Celui-ci visait à impulser un réel saut qualitatif à l'économie régionale, en consacrant un budget conséquent (1,6 milliard €) à un plan d'actions prioritaires. Celui-ci a enclenché des réformes structurelles dans cinq domaines prioritaires :

1. **Création des pôles de compétitivité** (280 millions €) : développement de secteurs clés pour la croissance, sur base de projets partenariaux entre entreprises, universités/centres de recherche et centres de formation. 5 domaines prioritaires ont été identifiés, et ont donné lieu à la création de 5 pôles de compétitivité ;
2. **Stimulation de la création d'activités** (872 millions €) : structuration de la politique d'animation économique, hausse des moyens alloués à l'exportation et au développement international et soutiens ciblés aux PME ;
3. **Allègement de la fiscalité sur les entreprises** aux niveaux local, provincial et régional (147,3 millions €)
4. **Promotion de la recherche et de l'innovation en lien étroit avec les entreprises** (150 millions €) : développement de mesures de soutien à la RDI aux différentes étapes du cycle d'innovation, support à la création de spin-offs.
5. **Amélioration des compétences** (160 millions €) : réponse aux pénuries de compétences dans certains secteurs, développement des compétences linguistiques des travailleurs et des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, un accent spécifique a été placé sur la Gouvernance :

- Premièrement, dans la sélection des domaines des pôles de compétitivité qui s'est basée sur une analyse externe, dont l'objectif principal était de déterminer les domaines économiques clefs de la Wallonie, dans lesquels elle disposait d'atouts tant au niveau du potentiel industriel que au niveau du potentiel d'innovation pour, sans disperser les moyens, ramener l'industrie wallonne au premier plan au niveau international voire mondial. Cela s'est traduit par la sélection de 5 domaines d'activités : les sciences du vivant (BIOWIN), la logistique (Logistics in Walonia), le génie mécanique MECATECH), l'aéronautique et le spatial (SKYWIN) et l'agro-industrie (WAGRALIM). Un sixième domaine d'activité a été ajouté en 2011 sur base de la même approche, il s'agit de la chimie verte (GREENWIN) ;
- Deuxièmement, sur le processus de sélection des projets, qui est également externalisé, et confiée à un jury international ;
- Enfin, au niveau de la gestion des Pôles, de la définition de leur stratégie et en particulier des niches de spécialisation, qui sont assurées par le secteur privé, en concertation étroite avec le monde académique

² http://economie.wallonie.be/sites/default/files/PlanMarshall_ConcentrerNosForces.pdf

L'évaluation³ de sa mise en œuvre a mis en évidence les effets positifs du Plan quant à la mobilisation des acteurs publics et privés autour d'une stratégie intégrée, à la mise en réseau des acteurs et au développement de partenariats, à l'activation des synergies entre outils de politique économique et au renforcement de leur efficacité. Les objectifs du Plan ont été globalement atteints, et des tendances économiques positives ont pu être générées.

Sur la base de cette expérience, les orientations du Plan Marshall ont été confirmées par le Gouvernement mis en place en 2009 dans le cadre d'un **Plan Marshall 2.vert (2009-2014)**⁴. Celui-ci a actualisé les priorités, notamment en lien avec les évolutions du contexte :

- Les nouveaux défis et opportunités, notamment liés au changement climatique, au « verdissement » de l'économie et à la mondialisation ;
- La Stratégie Europe 2020 ;
- Les synergies à renforcer entre politiques régionales et communautaires (éducation et formation, recherche).



Doté d'un budget de 2,75 milliards €, il s'articule en 6 axes :

1. **Le capital humain, un atout à valoriser** (337 millions €) : poursuite des réformes, notamment pour le développement de la formation tout au long de la vie et articulation renforcée entre politiques d'enseignement, de formation, d'emploi et d'économie.
2. **Les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises, un succès à amplifier** (388 millions €) : poursuite du redéploiement de la politique industrielle, basée sur la mise en réseau des acteurs, au travers des politiques de pôles de compétitivité et de clustering. Le nombre de clusters a été progressivement réduit, certains ayant été intégrés dans les Pôles.
3. **Faire de la recherche scientifique un moteur d'avenir** (142 millions €) : intensification des investissements en R&D, soutien à l'excellence de la recherche scientifique, valorisation renforcée de la recherche et de l'innovation au sein du tissu économique,...
4. **Mettre en place un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité** (592 millions €) : poursuite et consolidation des politiques de soutien à l'esprit d'entreprise, à la création et au développement d'entreprises, avec une attention particulière aux PME, des politiques de soutien à l'internationalisation des entreprises, et de renforcement de l'attractivité du territoire pour les investisseurs.
5. **Les Alliances Emploi-Environnement, une stratégie d'avenir** (879,6 millions €) : Il s'agit de développer un ensemble d'actions visant à saisir les opportunités nouvelles liées au développement du secteur « vert » : innovation, formation, emploi,....

³ <http://economie.wallonie.be/sites/default/files/rapport-final-plan-marshall-2006-2009.pdf>

⁴ <http://economie.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20Marshall%202-vert.pdf>

6. Conjuguer emploi et bien-être social (422 millions €) : politiques de soutien de l'emploi dans des services de proximité.

Ce Plan a notamment consacré **l'ancrage de la politique industrielle régionale dans une optique de développement durable** via le développement d'un nouvel axe d'action en matière d'écologie industrielle, l'alliance emploi-environnement, un accent spécifique sur l'éco-efficacité et les technologies vertes, et le lancement d'un 6^{ème} pôle de compétitivité dédié à la chimie verte et aux matériaux verts.

Le Plan Marshall 2.vert concentre l'essentiel des moyens dévolus à la stratégie de spécialisation intelligente, et s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle. Il fait l'objet d'un **processus de monitoring** continu par le Gouvernement Wallon, via la cellule des stratégies transversales du Service Public de Wallonie (délégué spécial), et **d'évaluations** régulières par l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Il a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation détaillés en mars 2014⁵. Cela permet de faire évoluer le policy mix en fonction des résultats et des besoins.

En préparation de la législature 2014-2019, le Gouvernement Wallon a initié en 2013 un processus de réflexion stratégique à l'horizon 2022, qui a donné lieu à l'adoption d'un **Plan Marshall 2022**⁶. Le nouveau Gouvernement a confirmé en juillet dans sa Déclaration de Politique Régionale⁷ que ce dernier resterait au cœur de la stratégie de redéploiement régional, et conforté la Politique des Pôles de Compétitivité comme un axe central de sa stratégie de spécialisation intelligente. Une version définitive du Plan Marshall 2022 sera approuvée en 2015.

2.2 La politique de clustering au cœur de l'approche de spécialisation intelligente⁸



Les Pôles de Compétitivité et clusters sont au cœur de la politique industrielle wallonne et de la stratégie de spécialisation intelligente de la Région. Ils constituent les leviers principaux pour le développement d'un éco-système régional performant, permettant de faire émerger de nouvelles sources d'innovation, via la fertilisation croisée entre acteurs et secteurs. Ils ont, dès leur lancement, rompu avec une approche sectorielle classique.

Les deux outils sont complémentaires, et permettent de mobiliser un mix d'approches top-down et bottom-up. Les clusters sont financés pour développer l'animation économique et favoriser les partenariats innovants, qu'ils soient de nature industrielle, commerciale ou technologique, alors que les Pôles de compétitivité sont essentiellement soutenus pour la réalisation de projets d'investissement, de R&D ou de formation en phase avec la stratégie de positionnement compétitif qu'ils ont eux-mêmes définis.

⁵ <http://economie.wallonie.be/content/bilan-et-%C3%A9valuation-du-plan-marshall-2vert-2010-2014> et <http://www.iweps.be/evaluation-du-plan-marshall-2vert>

⁶ <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/6247-pm2022coeurgw20140403.pdf>

⁷ <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/6371-dpr2014-2019.pdf>

⁸ <http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/>

LA POLITIQUE DES CLUSTERS

L'objectif de cette politique initiée en 2001 est de développer des réseaux d'entreprises dans des domaines spécifiques, éventuellement avec des opérateurs de recherche, et de développer un cadre de coopération permettant de stimuler la croissance du secteur visé.

Celle-ci se fonde sur une approche bottom-up, c'est-à-dire que les entreprises sont les initiatrices et les moteurs du cluster, la Région n'agissant que comme catalyseur. Le cluster répond à la définition suivante : « Le cluster est un mode d'organisation du système productif établi à l'initiative, majoritairement, d'entreprises ayant une activité en Région wallonne, qui peuvent éventuellement s'adjoindre la participation d'institutions universitaires, de centres de recherche, de centres de formation, et qui se caractérise par :

- la mobilisation d'une masse critique représentative d'un ou de plusieurs domaines d'activités ;
- la mise en place d'un cadre de coopération autour d'activités liées ;
- le développement volontaire de relations complémentaires entre les membres du réseau d'entreprises ou cluster ;
- la promotion d'une vision commune de développement.

Cette politique a été développée sur base d'une étude réalisée par le MERIT (Université de Maastricht) et Ernst&Young⁹ qui a permis de décliner un concept wallon du clustering. Elle a été mise en œuvre dans un premier temps sur base d'une expérience pilote (2001-2006). Suite à l'évaluation de cette phase pilote, la politique a été pérennisée sous forme d'un décret, qui fixe les modalités de mise en œuvre (procédures de sélection, modalités de financement et d'évaluation,...). Le financement porte sur la seule animation du cluster, et se monte à 160.000 €/an, mais sur une base dégressive. Un soutien spécifique est également prévu pour le soutien à la coopération internationale et inter-clusters.

Actuellement, 7 clusters sont soutenus par le Gouvernement Wallon dans les domaines de la construction durable, de l'éco-construction, des technologies de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, de la photonique, du plastique, des technologies de l'image, du son et du texte, et des TIC :



⁹ <http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/documents-officiels.html?IDC=129>

LA POLITIQUE DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Sur base de l'expérience de la politique de clustering menée depuis 2001, et des bonnes pratiques européennes, la politique des Pôles de Compétitivité a été lancée en 2005, dans le cadre du Plan Marshall. Son objectif principal est de développer des secteurs clés pour la croissance régionale, sur base de projets partenariaux solides entre entreprises, universités/centres de recherche et centres de formation, selon l'approche de la triple hélice. L'ambition est de soutenir les investissements de rupture qui permettent de positionner la Wallonie comme un espace industriel compétitif à l'échelle mondiale.

Cette politique a été développée dans une première étape sur base d'une approche **top-down**. Les secteurs prioritaires ont en effet été identifiés sur base d'une étude scientifique réalisée par le Professeur Capron (ULB)¹⁰ des atouts et potentiels régionaux et de leurs perspectives de développement. Cette étude a utilisé 36 indicateurs rassemblés en 8 catégories : base économique et son évolution, bases scientifique et technologique et leur évolution, état du processus de redéploiement économique, perspectives de développement des atouts stratégiques. Sur cette base, 5 secteurs ont été identifiés en 2005 : les sciences du vivant, l'agro-industrie, l'ingénierie mécanique, le transport et la logistique, l'aéronautique et le spatial. Une seconde étude a été réalisée en 2009, toujours par l'ULB¹¹, pour identifier les potentialités dans les secteurs verts (technologies environnementales).

En seconde étape, la création des Pôles s'est fondée sur une approche de type **bottom-up**. Un appel à manifestation d'intérêt¹² a été lancé par le Gouvernement, conjointement avec un premier appel à projets concrets. Les acteurs industriels et scientifiques ont piloté la création des pôles et la définition de leur stratégie (identification des marchés et domaines scientifiques visés – niches) et des projets concrets qui en découlent. Pour être sélectionnés, les Pôles devaient rassembler les différentes catégories d'acteurs (entreprises, centres de formation, universités/centres de recherche), constituer une masse critique suffisante, et développer une vision commune pour assurer la compétitivité du domaine sélectionné au plan international. Un seul Pôle pouvait être financé dans chacun des domaines prioritaires. Un 6^{ème} pôle dédié aux matériaux verts et à la chimie verte a été constitué en 2009, sur base de la même méthodologie.

Dans la phase de mise en œuvre de la politique des Pôles, le Gouvernement lance des appels à projets sur une base régulière. L'évaluation de la qualité des Pôles et des projets qu'ils mettent en œuvre a été confiée à un **jury international indépendant** composé d'experts nationaux et internationaux. Le Gouvernement, sur la base de l'avis du jury, labellise les projets et accorde les moyens financiers à leur concrétisation. L'organisation et la gestion des Pôles sont assurées par le **secteur privé**. Les Pôles organisent en outre des appels à projets et une procédure de sélection (jury) internes avant de soumettre leurs projets au Gouvernement.

¹⁰ Capron Henri (ULB), « Les pôles de compétitivité wallons », Janvier 2006.

¹¹ Capron Henri, Depelchin Marie, Maghe Virginie, Schoon Alain (ULB), « Les conditions de faisabilité d'un 6^{ème} Pôle de Compétitivité sur les technologies environnementales », Mai 2010.

¹² <http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/documents-officiels.html?IDC=134>

Ce sont ces mécanismes, au cœur du fonctionnement des Pôles, qui fondent les processus **de découverte entrepreneuriaux**, élément central du concept de spécialisation intelligente. Le rapprochement des Pôles avec les clusters qui préexistaient dans leurs domaines de compétences a également permis de capitaliser sur les réseaux d'entreprises et l'orientation business qui y étaient développés.

Six Pôles de Compétitivité ont ainsi été créés :



Pour le soutien spécifique à la dynamique des pôles, le Gouvernement a développé un policy mix visant l'investissement, la R&D et l'innovation, l'exportation et l'attraction d'investisseurs étrangers, l'animation et la mise en réseau. La structure d'animation des Pôles est financée sur une base partenariale publique-privée (50%/50%).

Pour le volet exportation, le Gouvernement finance pour chaque Pôle un expert sectoriel, afin de développer une stratégie d'internationalisation du Pôle, ainsi que des missions de prospection et des partenariats internationaux.

Le cadre budgétaire de la Politique des Pôles de Compétitivité

Plan Marshall (2006-2009) – Budget Pôles de 280 millions €		Plan Marshall 2.vert (2009-2014) – Budget Pôles de 388 millions €	
Projets de R&D	120 millions €	Projets de R&D, d'investissement et de formation	280 millions €
Investissements publics dans des actifs communs	50 millions €	Investissements publics dans des actifs communs	65 millions €
Soutien à l'exportation	4,5 millions €	Soutien à l'exportation	20 millions €
Projets d'investissement	45 millions €	Attraction d'investisseurs étrangers	15 millions €
Projets de formation	55 millions €	Structures d'animation	8 millions €
Attraction d'investisseurs étrangers	5,5 millions €	Création d'un 6^{ème} Pôle dédié aux technologies environnementales	
+ Structures d'animation		Budget 2015 :	121 millions €

La Politique des Pôles de Compétitivité fait l'objet d'un monitoring régulier par le Gouvernement Wallon, par le biais de l'administration en charge de sa coordination (SPW – Département de la Compétitivité et de l'Innovation – Direction des Réseaux d'Entreprises) et du jury des Pôles. Il a également fait l'objet d'une évaluation indépendante par Technopolis Group dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall 2.vert¹³.

¹³ <http://www.iweeps.be/rapport-de-recherche-ndeg7>

2.3 Volet transversal – Politiques de recherche et d'innovation et politique de soutien à l'entrepreneuriat innovant

STRATÉGIE « VERS UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA RECHERCHE » (2011-2015)¹⁴

Le Gouvernement Wallon a adopté en 2011 sa **Stratégie « Vers une politique intégrée de la recherche »** pour la période 2011-2015. Celle-ci vise à assurer un continuum interactif, basé sur une complémentarité et une cohérence entre les différentes recherches – recherche libre, recherche stratégique et recherche appliquée, en lien avec les besoins marchands et sociétaux. Elle s'appuie sur les analyses des forces et faiblesses du système de recherche et d'innovation wallon et francophone et les besoins en termes de ressources, d'instruments, de gouvernance et d'évaluation afin de développer une approche intégrée et mettre en œuvre des actions concrètes. Huit objectifs stratégiques sont poursuivis :

- Pour une complémentarité des outils, notamment régionaux et communautaires, mais également au niveau belge (programmation conjointe) ;
- Pour un objectif ambitieux : tendre vers les 3 % consacrés à la R&D ;
- Pour les logiques de partenariat et une valorisation de la recherche ;
- Pour un rayonnement international : dans ce cadre, le Gouvernement a notamment décidé d'allouer un budget annuel de 5 millions € au soutien aux infrastructures de recherche de très haut niveau, de manière à permettre aux équipes de recherche de prendre leur place dans la **feuille de route ESFRI**. Une feuille de route intra-francophone a été préparée, et la Wallonie a identifié ses infrastructures prioritaires : BBMRI (biobanques), EUROBIOMAGING (imagerie biologique et médicale), ICOS (cycle des gaz à effet de serre) et PRACE (calcul de haut niveau) et E-ELT (téléscope géant, la Wallonie a un statut d'observateur).
- Pour un renforcement des capacités : sensibilisation aux métiers scientifiques et amélioration de la carrière du chercheur ;
- Pour la définition d'une recherche stratégique, avec **cinq thèmes prioritaires** pour faire face aux **défis sociétaux** : développement durable, allongement de la durée et de la qualité de la vie, santé, énergies renouvelables et recherche dans les domaines technologiques. Ceux-ci mettent l'accent tant sur le **potentiel existant, en lien avec les domaines de spécialisation des Pôles de Compétitivité** (recherche à court et moyen termes) que sur le **potentiel à développer** (recherche à moyen et long terme). Ces thèmes ont pour ambition de répondre à des enjeux de société bien identifiés, de correspondre à des domaines économiques émergents, à fort potentiel d'innovation et utilisables pour le tissu socio-économique wallon, et de nécessiter des recherches pluridisciplinaires sur lesquelles la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent mobiliser un ensemble de chercheurs de premier plan.

La notion de « prioritaire » réfère à la nécessité d'augmenter notre potentiel de recherche : mobilisation ou création d'équipes, partenariat d'innovation, mise en réseau dans une logique internationale et de valorisation des résultats de recherche obtenus dans les thèmes stratégiques.

¹⁴ http://recherche-technologie.wallonie.be/xml/doc_fr.html?IDC=12116

- Pour l'évaluation des recherches menées et une approche prospective : il s'agit notamment de mettre en place une procédure en vue de l'évaluation ex post systématique des projets de recherche financés ;
- Pour le renforcement des relations entre sciences et société.

Ces huit objectifs stratégiques sont déclinés en plans d'action concrets afin de les rencontrer, et sont directement soutenus via l'axe 3 du Plan Marshall 2.vert, qui alloue un budget de 142 millions € à la R&D, ainsi qu'au travers des Pôles de Compétitivité.

Une nouvelle stratégie pluriannuelle de recherche (2015-2019) sera adoptée en 2015 (cf. infra).

CREATIVE WALLONIA ET WALLONIA, EUROPEAN CREATIVE DISTRICT (WECD)



Creative Wallonia

Le Gouvernement wallon a complété sa palette de politiques en 2010 par lancement de **Creative Wallonia**¹⁵ qui a pour objectif de favoriser l'émergence d'une culture généralisée de l'innovation et de la créativité en Wallonie, en visant principalement le monde de l'enseignement et les entreprises, en particulier les PME. Le programme Creative Wallonia s'insère dans le processus wallon de redressement et de redynamisation ou, plus exactement, de la transformation de son économie par une mise en valeur de son potentiel créatif et innovant.

La stratégie qui sous-tend les actions du programme Creative Wallonia dépasse une vision étriquée de l'innovation : innover, c'est dépasser la référence existante ; une politique d'innovation doit s'appuyer sur une société créative ainsi que sur une volonté de procéder par effet levier afin de convaincre plutôt que d'imposer.

Le programme Creative Wallonia se structure en 3 axes :

- Axe 1: la promotion de la société de la créativité ;
- Axe 2: la fertilisation des pratiques innovantes ;
- Axe 3: le soutien à la production innovante.

Une telle politique de promotion de l'économie créative passe notamment par le décloisonnement des silos disciplinaires traditionnels et la valorisation des approches collaboratives afin de favoriser l'émergence d'écosystèmes innovants.

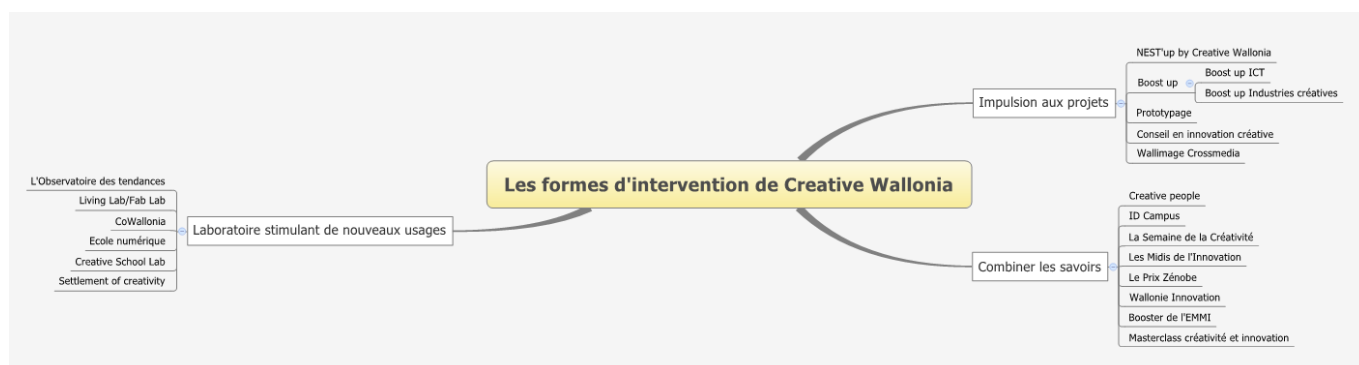
Les principales actions menées au travers de ce plan s'articulent en 3 types d'interventions :

- **Impulsion aux projets** : Il s'agit, au travers du soutien donné aux les porteurs de projets, de soutenir la production innovante en favorisant la mise sur le marché de produits, de services ou de processus nouveaux. L'objectif est de soutenir les entreprises (PME et TPE) qui ont développé un service, un produit ou un prototype

¹⁵ <http://www.creative-wallonia.be/>

mais ne disposent pas des ressources pour en permettre un développement commercial.

- **Combiner les savoirs** : Le programme Creative Wallonia vise à favoriser l'éveil à la créativité dès le plus jeune âge, notamment à travers l'ensemble de l'offre d'éducation et de formation obligatoire et continue et dans les pratiques de la formation des enseignants. La formation des individus à la créativité passe par le renouvellement de l'offre éducative à destination des futurs acteurs économiques.
- **Laboratoire stimulant de nouveaux usages** : Il s'agit de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le champ de l'innovation entre entreprises expérimentées et nouveaux acteurs. Les structures de coworking permettent porteurs de développer leurs projets dans des structures adéquates et interactives ainsi que de rencontrer d'autres dynamiques créatives aux profils variés. Des projets pilotes de living labs/fab labs sont également développés.



Le volet TIC du programme a été développé dans le cadre d'un « **Master Plan TIC** »¹⁶. Celui-ci trace la route de la mutation numérique de la Wallonie à l'horizon 2025. Il fixe dix priorités relatives à l'infrastructure, à la régulation, aux usages et aux compétences TIC de la Wallonie

Par ailleurs, en 2014, un projet pilote a été lancé en vue de constituer des **Hubs créatifs**. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des initiatives et principes soutenus par Creative Wallonia, tout en accentuant leur dimension territoriale afin de les amplifier et de leur donner un caractère structurant et durable. Cette politique consiste à favoriser la structuration de pôles physiques territoriaux multidisciplinaires visant à stimuler l'émergence et la consolidation de l'économie créative à travers un programme pluridisciplinaire d'actions et d'animations, menées pour partie en collaboration entre plusieurs pôles locaux. La première phase de cette initiative, qui s'étalera sur un an, vise à permettre la réalisation d'études de faisabilité, de visites d'expérience, le maillage des acteurs concernés,... A l'issue de l'appel à projets, 7 projets de hubs ont été retenus : Liège, Luxembourg, Charleroi, Wallonie Picarde, Namur, Mons, Louvain-la-Neuve. La dynamique se poursuivra dans une seconde phase avec l'appui des Fonds structurels.

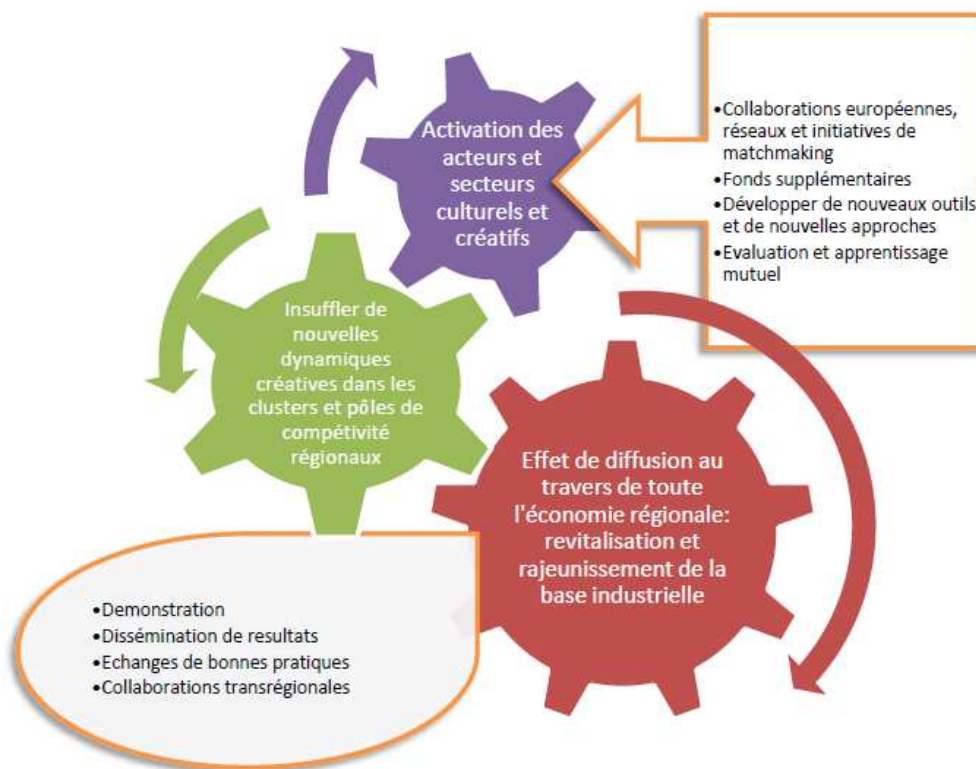
¹⁶ http://www.awt.be/web/awt/index.aspx?page=awt_fr_cre_100_010



Ce programme est désormais intégré dans une dynamique européenne avec la reconnaissance en 2012 de la Wallonie comme **District Créatif Européen**¹⁷; celui-ci ambitionne de placer Creative Wallonia comme plan de référence au niveau européen et donc de servir de « démonstrateur à large échelle » pour d'autres régions. Il s'agit de démontrer le rôle que l'innovation dans les services et les ICCs (Industries créatives et culturelles) peuvent jouer dans la transformation d'une région de tradition industrielle en ajoutant de la valeur à son économie par le design, la créativité et l'apport de collaborations trans-sectorielles, de manière à renforcer son positionnement dans les chaînes de valeurs globales.

Le programme d'actions s'articule autour d'une stratégie opérationnelle intégrée en 4 axes thématiques (Mutual transnational Policy Learning, Better Business Support, Better Access to Finance, Facilitating clusters and networking activities) et englobe une quinzaine d'actions concrètes.

Wallonia, European Creative District (WECD) – logique d'intervention



¹⁷ <http://economie.wallonie.be/new/spip.php?article183>

SMALL BUSINESS ACT WALLON¹⁸

Le Gouvernement Wallon a lancé en 2011 un Plan d'action pour favoriser la création et le



La Wallonie soutient ses PME

développement des PME, conformément aux recommandations émises par la Commission à travers le Small Business Act. Ce **SBA wallon** vise quatre principes prioritaires :

- (1) La promotion de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes ;
- (2) Le développement de mesures visant à faciliter l'accès aux financements pour les PME ;
- (3) Le développement de l'innovation technologique et non technologique ;
- (4) L'internationalisation des PME et leur accès aux marchés, tant le marché intérieur que le marché extérieur.

Il vise à compléter les politiques régionales de soutien aux PME, sur base d'une analyse des besoins spécifiques des PME en Wallonie, et du degré de mise en œuvre des recommandations européennes. Le processus de développement de ce Plan se veut **participatif, celui-ci associant les partenaires sociaux, les organisations représentatives des PME et les PME (organisation d'un « Parlement des PME »), ainsi que les acteurs de terrain**. Le gouvernement wallon lance chaque année plusieurs actions ciblées afin de renforcer la mise en œuvre du SBA en Wallonie. Un « **SME Envoy** » wallon a également été désigné.

Les partenaires du SBA wallon



¹⁸ <http://economie.wallonie.be/content/small-business-act-en-wallonie>

Depuis 2011, le SBA wallon a permis d'initier de nouvelles actions concrètes répondant aux besoins exprimés par les chefs d'entreprise, et ce dans ses 4 axes prioritaires. Certaines ont été développées en synergie avec la dynamique de Creative Wallonia, et ont notamment permis de soutenir la créativité et l'entrepreneuriat dans l'enseignement, le développement de l'offre de capital-risque pour les PME, leurs démarches d'internationalisation et le développement de projets innovants tels que les livings labs.

Le rapport annuel de l'Envoyé PME 2013-2014 a permis de faire le point sur la mise en œuvre du SBA en Wallonie au regard de ses 10 principes d'actions, sur la situation des PME et de l'entrepreneuriat en Wallonie, et de tracer les pistes d'action à venir pour renforcer cette dynamique.

3 Éléments de diagnostic et d'évaluation

En lien avec le développement et la mise en œuvre de sa stratégie de spécialisation intelligente, la Région a mené et participé à différents travaux d'analyse et d'évaluation, qui ont permis d'alimenter les réflexions quant aux inflexions et impulsions à lui donner.

3.1 Peer reviews

En 2011-2012, l'OCDE a mené, à la demande du Gouvernement Wallon, une **revue complète du système régional d'innovation wallon**¹⁹.

Les principaux constats et recommandations peuvent être synthétisés comme suit :

- La situation économique wallonne présente un visage dual, des poches d'innovation très dynamiques sont présentes, mais sont insuffisantes pour créer un effet d'entraînement général sur le tissu socio-économique, encore marqué par des spécialisations traditionnelles.
- Le tissu économique est caractérisé par un nombre important de PME peu innovantes menacées par la concurrence internationale, par un déficit d'entreprises moyennes en croissance, par une présence importante de multinationales innovantes et par une dynamique entrepreneuriale insuffisante. Les spin-offs présentent également un développement trop limité.
- La Wallonie se positionne bien en matière de capital humain, avec un bon niveau d'éducation de la main-d'œuvre, qui présente un haut niveau de productivité, des universités de qualité, la présence de créativité et d'audace culturelle. Néanmoins, ces atouts sont fragiles et s'accompagnent de certaines faiblesses, notamment le déficit de scientifiques et techniciens, la nécessaire adaptation des formations universitaires aux compétences requises par le marché, le développement de la formation tout au long de la vie, la réforme de l'enseignement technique, la part importante de la population sous-qualifiée.
- Bien que ne disposant pas d'une politique d'innovation explicite, la Wallonie dispose d'une large gamme de programmes et mesures permettant de promouvoir l'innovation. L'enjeu est désormais de renforcer la cohérence et l'efficacité du système via une politique plus intégrée et ciblée, créant un continuum plus visible entre politiques de recherche et économie.

¹⁹ http://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/examens-de-l-ocde-sur-l-innovation-regionale-wallonie-belgique-2012_9789264179523-fr

L'OCDE confirme la pertinence de l'orientation stratégique impulsée par le Plan Marshall, à savoir l'activation du processus de transformation de l'économie vers des activités innovantes à plus haute valeur ajoutée. Elle souligne que les évolutions récentes des politiques d'innovation régionales vont dans le bon sens, en intégrant de nouvelles approches : co-crédation d'innovations technologiques (notamment via les pôles de compétitivité), renforcement des capacités d'absorption technologique par les PME (AST, chèques technologiques), prise en compte de l'innovation non technologique (clusters, Creative Wallonia, AWEX,...).

- L'OCDE préconise une stratégie combinant approfondissement des dynamiques d'innovation autour des points forts de l'économie wallonne et élargissement des pratiques innovantes à de nouveaux acteurs, territoires et modes d'innovation, qu'elle décline comme suit :
 1. Identifier les points forts du système d'innovation en misant sur les secteurs durablement porteurs de valeur économique : soutenir les acteurs pour identifier ces niches de « spécialisation intelligente » et assurer les meilleures conditions pour le déploiement d'activités innovantes compétitives au niveau international ;
 2. Assurer la synergie entre avancées technologiques et perspectives de développement de marchés : promouvoir non seulement l'innovation technologique ciblée sur les entreprises « haut de gamme » (souvent de grande taille), mais également soutenir l'innovation au sens plus large dans les PME et les activités où l'innovation dépend moins fortement de l'exploitation de nouvelles technologies. Ceci appelle une politique plus axée sur la demande et sur les capacités stratégiques des PME;
 3. Doter le système des outils nécessaires pour réaliser la meilleure correspondance entre le capital humain et les besoins du tissu productif. Ceci passe par les compétences scientifiques et techniques, mais aussi par des compétences plus larges nécessaires à la gestion de l'innovation ;
 4. Catalyser les flux et synergies dans le système : faciliter les liaisons entre acteurs, entre secteurs, entre territoires afin de créer des synergies innovantes et des masses critiques et défragmenter le tissu productif. Ce mouvement doit se concevoir au-delà des frontières territoriales et couvrir notamment la région de Bruxelles-Capitale ;
 5. Agir sur la culture d'innovation et l'esprit d'entreprise auprès de tout type de public, et incorporer l'innovation au cœur des messages de promotion de la région.
- Selon l'OCDE, les Pôles de compétitivité ont un rôle important à jouer dans la politique d'innovation wallonne, tant au niveau de l'approfondissement des dynamiques d'innovation dans une logique de spécialisation intelligente, que comme vecteur de création et de diffusion de l'innovation au sens large. Les pôles doivent être renforcés, leur différenciation vers des niches de spécialisation doit être approfondie et leur connexion à l'international développée. La liaison inter-pôles comme vecteur d'innovation est une orientation à davantage promouvoir.
- Au niveau de l'élargissement de la base d'activités innovantes, l'enjeu central pointé est d'intégrer les nouveaux dispositifs initiés par Creative Wallonia de manière structurelle dans la politique d'innovation.

- L'OCDE préconise en outre une approche en phase avec les programmes européens de RDI, permettant d'amplifier certains programmes régionaux en y incluant une dimension européenne afin de stimuler les dynamiques de partenariat transnational et de générer des effets de levier.
- Sont également émises une série de recommandations visant à l'amélioration de la gouvernance du système d'innovation (clarification des rôles et fonctions, décloisonnement, amélioration des modalités de financement, développement des analyses et des outils de monitoring,...).



La Wallonie participe aux travaux de la **Plate-forme S³** initiée par la Commission depuis 2010, et sa stratégie d'innovation a fait dans ce cadre l'objet d'un exercice de peer review en mai 2012²⁰.

Les recommandations émises à cette occasion portaient sur les éléments suivants²¹ :

- Nécessité de clarté et de lisibilité de la politique et du paysage : les articulations entre outils et stratégie devraient être approfondies (articulation stratégie de recherche / pôles, clusters/pôles, rôle des universités et paysage universitaire).
- Dans le cadre de la politique des pôles, assurer la vitalité de la dynamique entrepreneuriale et d'innovation via des processus adaptés, et mettre davantage l'accent sur les articulations entre pôles et clusters.
- Renforcement de la quadruple hélice via l'implication de l'ensemble de parties prenantes, en ce compris la société.

Ces pistes rejoignent largement les résultats de l'étude OCDE, qui confirme le rôle central des pôles pour la consolidation d'une stratégie de spécialisation intelligente en Wallonie.

3.2 *Autres éléments d'évaluation et d'analyse*

EVALUATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA WALLONIE ET DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (2010-2011)²²

L'évaluation de la politique scientifique wallonne et communautaire réalisée par le **Conseil wallon de la Politique Scientifique (CPS)** aboutit à des conclusions convergentes avec celles de l'OCDE. Cette analyse est réalisée tous les deux ans, sur base du tableau de bord de l'innovation réalisé par la DGO6 (voir infra). Le CPS identifie les priorités suivantes :

- Augmenter le nombre d'inscriptions dans les filières scientifiques et techniques, notamment via des actions de sensibilisation et de diffusion, l'évaluation des politiques

²⁰ <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/peer-review-030512>

²¹ Cf. « Summary report – Peer review discussion on smart specialization, the case of Wallonia », May 2012.

²² http://www.cesw.be/uploads/publications/Conseils%20specialises/RapportCPS2012_ok_web.pdf

actuelles, la valorisation des métiers scientifiques, la valorisation des qualifications acquises grâce à la formation continue et la concrétisation du Partenariat pour les chercheurs.

- Tirer au mieux parti de toutes les sources de financement disponibles pour la RDI afin d'atteindre l'objectif de 1 % du PIB, notamment en articulant les programmes wallons entre eux et avec ceux de l'UE, en renforçant la présence dans les instances européennes, en poursuivant la stratégie conjointe avec Bruxelles, en développant l'évaluation et le benchmarking.
- Préserver le potentiel de RDI : assurer un financement suffisant de la recherche dans les universités, hautes écoles et centres de recherche agréé, poursuivre la politique des pôles de compétitivité en intensifiant la participation des PME et favoriser l'insertion des pôles dans des collaborations internationales, instaurer un outil d'aide à la RDI dans les PME, favoriser l'innovation incrémentale dans les PME, soutenir toutes les formes d'innovation.
- Construire une politique de valorisation efficace : coordonner les aides RDI et les outils de politique économique de manière à couvrir toutes les phases des projets jusqu'à la commercialisation, soutenir la valorisation des projets orphelins des pôles, soutenir la création et le développement des spin-offs, attirer du capital-risque privé et l'orienter vers la valorisation des projets de R&D, notamment des pôles, développer l'esprit d'entreprendre.
- Améliorer la gouvernance : limiter le nombre d'axes thématiques prioritaires pour le soutien à la R&D, articuler politiques de recherche et d'innovation et créer un comité de pilotage de la politique d'innovation, développer un guichet unique pour les entreprises.

EVALUATIONS DE LA PROGRAMMATION 2007-2013 DES FONDS STRUCTURELS

L'évaluation des mesures en matière d'innovation des PO FEDER 2007-2013²³ pointe certains problèmes d'efficacité des mesures de soutien à la R&D, notamment pour les PME, mais met en évidence l'intérêt des nouvelles approches développées au cours de cette programmation, notamment les chèques technologiques et Novallia. Elle préconise donc de développer davantage des approches de type « demand pull », et de mieux définir les catégories de PME ciblées par les dispositifs, de manière à proposer une réponse intégrée adaptée à leurs besoins. En particulier, l'insertion des PME à la dynamique des pôles de compétitivité pourrait être davantage promue.

Par ailleurs, au niveau des investissements réalisés dans les centres de recherche, l'évaluation met en évidence un impact relativement limité sur le tissu productif wallon, principalement en raison d'une conception encore trop linéaire de l'innovation. Elle préconise de mener une réflexion dès l'amont des projets sur la valorisation économique des activités et les besoins du tissu économique, en particulier des PME, et d'élaborer au sein des centres des stratégies de transfert des connaissances. A cet égard, le transfert de technologies développées hors du territoire devrait également être renforcé. Il y a également lieu de cibler davantage les investissements de manière à faire émerger une masse critique significative dans des domaines scientifiques et technologiques présentant un avantage compétitif avéré au niveau de la région.

²³ <http://europe.wallonie.be/?q=node/275>

Par ailleurs, l'évaluation des actions d'animation économique soutenues par les PO FEDER 2007-2013²⁴ propose également de s'orienter vers une concentration accrue des moyens sur les actions potentiellement les plus efficaces, ciblées sur les bénéficiaires au potentiel de contribution à la croissance régionale le plus élevé.

EVALUATION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ²⁵

Globalement, l'évaluation a confirmé la pertinence des pôles quant à leur stratégie et leur périmètre thématique ; ceux-ci répondent bien aux enjeux wallons et sectoriels.

Les différents acteurs sont en règle générale bien représentés et impliqués au sein des pôles. Une dynamique positive de collaborations inter-pôles est en outre en cours d'émergence. L'émulation que procure ces relations et liens entre partenaires est un des leviers d'action clé du dispositif. Les projets menés dans le cadre des pôles de compétitivité ont généralement permis un approfondissement des liens entre les académiques et les grands industriels en capitalisant sur les compétences. Ils ont également permis une mise en relation des académiques avec les PME régionales, leur permettant de générer des activités commerciales, et de mener des activités de recherche externalisées pour de grandes entreprises. Ceci a mené à la constitution d'écosystèmes régionaux sur des domaines thématiques visibles au niveau régional et international.

L'évaluation émet un certain nombre de recommandations afin d'amplifier les effets structurants de la politique, et en particulier :

- Accent renforcé à placer sur les projets d'investissement, l'innovation non technologique et les services aux entreprises. Il est notamment suggéré de lancer des appels transversaux sur des thèmes centrés sur l'économie créative ;
- Affinement progressif de la stratégie des pôles à poursuivre afin d'approfondir la stratégie de spécialisation intelligente ;
- Attention accrue à porter aux retombées socio-économiques des projets de R&D et à la valorisation des résultats, en coopération avec les acteurs d'intermédiation technologique ;
- Favoriser la mise sur le marché de prototypes et soutenir le montage de plate-formes d'innovation ;
- Saisir les nouvelles opportunités de marché dans une optique d'utilisation raisonnée des ressources ;
- Favoriser le développement, le montage et le financement de partenariats internationaux, notamment avec l'appui des fonds européens, et renforcer la prospection d'acteurs transfrontaliers pertinents ;
- Renforcer la place des PME dans les projets, et les sensibiliser à l'importance de la croissance, de l'innovation et de l'internationalisation, notamment via une collaboration accrue avec les acteurs d'intermédiation économique et technologique ;
- Favoriser les partenariats entre entreprises de domaines d'activité différents ;
- Affiner les indicateurs de monitoring de la politique des Pôles.

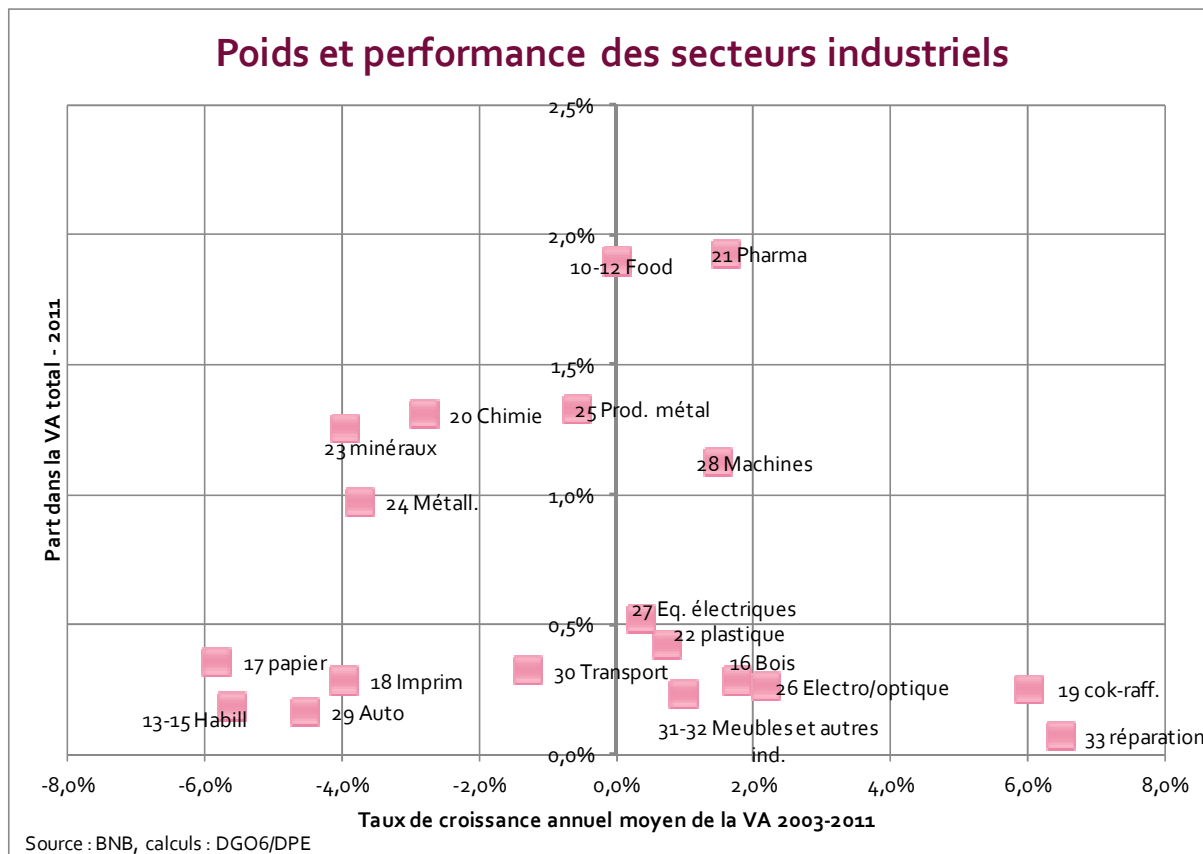
²⁴ <http://europe.wallonie.be/?q=node/274>

²⁵ http://www.iweeps.be/sites/default/files/evaluation_thematique_poles.pdf

« ETUDE PROSPECTIVE SUR LES RELATIONS-INTER-INDUSTRIELLES EN WALLONIE ET LE POSITIONNEMENT DE LA WALLONIE AU SEIN DES CHAÎNES DE VALEURS MONDIALISÉS »²⁶

L'étude prospective sur les chaînes de valeur industrielles en Wallonie lancée à l'initiative du Ministre de l'Economie, pilotée par la Direction de la Politique Economique (SPW-DGO6) et réalisée par IDEA Consult a été finalisée en juin 2013. Au-delà d'une analyse actualisée du tissu industriel wallon selon une approche basée sur les **chaînes de valeur**, celle-ci a permis de développer de nouveaux outils méthodologiques et indicateurs permettant d'appréhender le positionnement de la Wallonie au sein des chaînes de valeur, ainsi que les relations inter-sectorielles. Trois études de cas spécifiques ont en outre été réalisées (chimie de base, machines agricoles, machines et équipement de production d'énergie).

Cette étude a tenté d'éclairer d'un jour nouveau la position concurrentielle internationale de l'industrie wallonne par le biais de l'identification et de l'analyse des interrelations au sein des secteurs de l'économie et entre eux. L'analyse a permis de mettre en avant la façon dont l'industrie wallonne s'insère dans les chaînes de valeur internationales, la mesure dans laquelle elle est exposée aux échanges internationaux ainsi que le degré d'ancrage régional de ses secteurs.



Elle a mis en lumière les principaux éléments suivants :

- Il existe une forte corrélation entre la dépendance aux inputs importés et l'orientation à l'exportation qui implique que les produits fortement orientés à

26

<http://economie.wallonie.be/content/etude-sur-les-relations-inter-industrielles-en-wallonie-et-le-positionnement-de-la-wallonie>

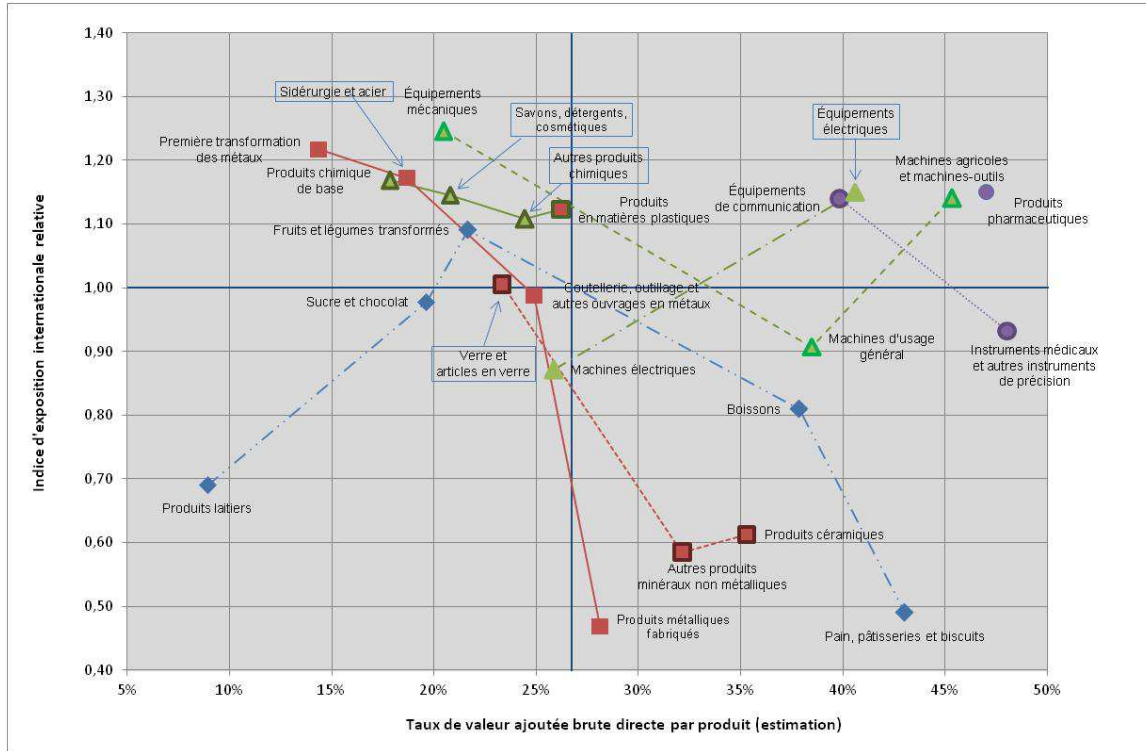
l'exportation comprennent généralement une plus grande proportion d'inputs intermédiaires « importés ».

- Le niveau d'exposition internationale d'une branche/d'un produit n'a en soi pas de corrélation marquée avec les taux de valeur ajoutée brute « directe ».
- Le taux de valeur ajoutée générée par les activités caractérisées par un traitement incrémental au sein du même secteur est inférieur à celui des activités qui « transforment » des inputs intermédiaires en de nouveaux (et différents) types de produits.
- Les activités de production qui utilisent davantage les services marchands ont tendance à générer des niveaux plus élevés de valeur ajoutée brute « directe ».
- Les activités de production de produits qui utilisent davantage d'inputs à haute valeur ajoutée – que ceux-ci soient des services à forte intensité de connaissances et/ou des biens manufacturés de haute technologie – semblent générer des taux de VAB plus élevés au niveau de leurs outputs.
- Enfin, les taux de valeur ajoutée brute ont tendance à être plus faibles pour les produits principalement destinés à servir d'inputs intermédiaires (consommation intermédiaire) et non à entrer dans la consommation finale. De façon plus générale, les taux de VAB ont tendance à être plus élevés pour les activités/procédés en aval (plus proches du consommateur final) que pour ceux situés davantage en amont dans les chaînes de valeur mondiales.

Cette étude a permis de montrer la nécessité de considérer la situation de l'industrie régionale dans le contexte des chaînes de valeur mondiales, et non pas de façon isolée. De plus, pour examiner les performances globales de l'industrie, par exemple en termes de taux de productivité ou taux de valeur ajoutée, il importe d'établir un étalonnage international non seulement au niveau de l'industrie, des secteurs ou des entreprises individuelles, mais aussi et surtout au niveau des activités spécifiques réalisées dans le pays ou la région en comparaison avec celles des concurrents ; bref se comparer avec les maillons concurrents.

Par ailleurs, il faudrait accorder davantage d'attention aux secteurs des services et à leur contribution aux performances de l'industrie (manufacturière). Comme cela a été observé, il existe une forte corrélation entre l'utilisation des inputs en services locaux et les taux de VAB dans l'industrie, et toutes les activités industrielles wallonnes n'ont pas le même 'ancrage' en termes de connectivité avec les services locaux à forte valeur ajoutée. De même, il faudrait prendre en compte la position de l'industrie régionale au sein des chaînes de valeur mondiales et leur situation (en amont ou en aval). En effet, il apparaît généralement que les activités situées plus en aval (plus près du consommateur final) peuvent, dans l'ensemble, générer des taux de VAB plus élevés que les activités liées à la production (transformation) de produits intermédiaires.

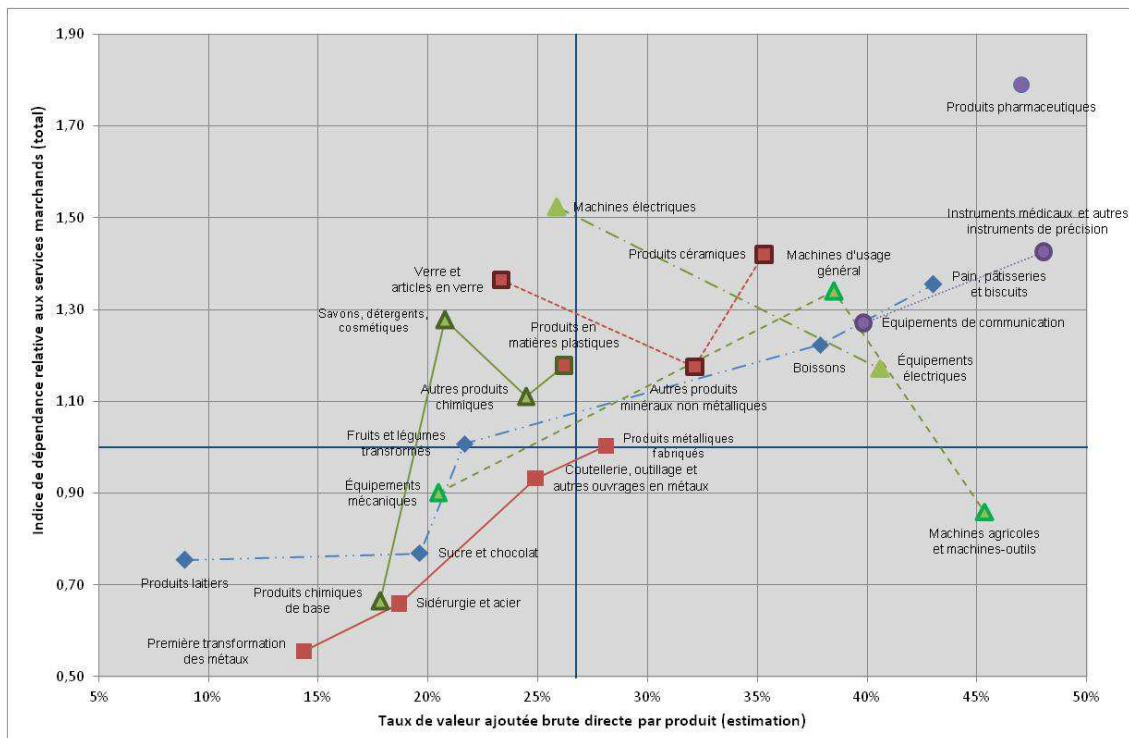
Exposition internationale et VAB « directe » par produit



Source : Rapport IDEA Consult - calculs effectués par les auteurs sur la base des TRRE relatifs à 2007.

Note : **Violet** : haute-technologie ; **Vert** : moyenne-haute technologie ; **Rouge** : moyenne-basse technologie ; **Bleu** : basse technologie. L'indice d'exposition internationale relative est calculé en établissant la moyenne des indices de dépendance aux importations et de dépendance aux exportations.

Degré d'utilisation d'inputs de services marchands et VAB « directe » par produit



Source : Rapport IDEA Consult - calculs effectués par les auteurs sur la base des TRRE relatifs à 2007.

Note : **Violet** : haute-technologie ; **Vert** : moyenne-haute technologie ; **Rouge** : moyenne-basse technologie ; **Bleu** : basse technologie.

ANALYSE DES LIENS ENTRE L'INDUSTRIE WALLONNE, LES SERVICES À HAUTE INTENSITÉ DE CONNAISSANCES ET LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES, DANS UNE PERSPECTIVE DE CHAÎNES DE VALEUR²⁷

Dans le cadre du « Wallonia European Creative District » (WECD), et plus spécifiquement sous son axe nr. 1 ('policy learning'), le SPW/DGO6 a décidé de lancer une étude relative à la place et au rôle des Industries Culturelles et Créatives (ICCs) dans l'économie wallonne, plus spécifiquement au sein des chaînes de valeur industrielles. Cette étude s'inscrit dans le prolongement de l'étude sur les relations interindustrielles en Wallonie, qui avait mis en exergue l'importance de certains services domestiques à haute valeur ajoutée pour l'ancrage de pans industriels importants de l'économie wallonne. La littérature, par ailleurs, confère aux services à haute valeur ajoutée ainsi qu'aux industries créatives un rôle de plus en plus important dans le renouveau industriel et l'ajustement des structures productives, que ce soit en Wallonie, en Europe ou ailleurs. En conséquence directe, les politiques industrielles régionales ou européennes insistent de plus en plus sur la nécessité de mieux comprendre et de mieux stimuler ces interactions favorables. L'objectif principal de cette étude était donc d'analyser et d'apprécier le rôle et les interactions entre les ICCs, les services à haute intensité de connaissance et l'industrie en Wallonie.

L'observation générale qui émerge de l'analyse est qu'il existe des interrelations fortes entre et au sein des ICCs et vers le secteur des services mais, de manière générale, relativement peu de connections directes avec le reste de l'économie, en particulier avec l'industrie. En dehors des ICCs, la part de très loin la plus large de la demande en Produits Créatifs et Culturels (PCCs) provient du secteur des services, en particulier les SHICs. Les liens directs avec l'industrie manufacturière sont relativement faibles : on peut estimer à moins de 10% la part de la production des ICCs wallons utilisée en tant que consommation intermédiaire par des secteurs de l'industrie manufacturière. Aucun secteur industriel ne représente plus d'1% de la demande en consommation intermédiaire en ICCs. Parmi ceux-ci, l'industrie pharmaceutique, l'industrie agro-alimentaire et l'industrie de l'habillement représentent les plus gros consommateurs. Par ailleurs, l'analyse cartographique des flux de valeur ajoutée a révélé l'existence d'une filière importante impliquant l'audio-visuel, la publicité, l'édition, jusqu'au secteur des services. L'étude conclut donc à une sous-exploitation du potentiel des collaborations créatives pour le monde de l'entreprise wallon.

L'étude a formulé un certain nombre de recommandations afin de stimuler les collaborations créatives entre le monde de l'entreprise et les acteurs ICC en Wallonie et donc de contribuer à l'amélioration de la position concurrentielle et des capacités d'innovation des entreprises wallonnes. Les pistes de travail proposées peuvent se synthétiser comme suit :

- Renforcement de la sensibilisation à la contribution potentielle des collaborations créatives à la compétitivité et à l'innovation (changement des mentalités) et dissémination de bonnes pratiques ;
- Rôle d'exemple des pouvoirs publics ;
- Rôle central de l'enseignement dans les campagnes de sensibilisation afin de stimuler les collaborations créatives.

²⁷ <http://www.creative-wallonia.be/projets/wallonia-european-creative-district/nos-publications.htm?lng=fr>

- Les rencontres sont nécessaires à la naissance de collaborations créatives. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de facilitateur via la mise en place de plateformes stimulant ces rencontres.
- Les stimulants financiers et fiscaux des pouvoirs publics restent un instrument important pour le soutien des collaborations créatives afin d'améliorer le potentiel de l'innovation des entreprises wallonnes.
- Les différentes structures (publiques) qui soutiennent les ICC en Wallonie ainsi que leurs effets sur l'économie dans sa globalité sont considérées comme suffisantes. L'accent se situe surtout sur la consolidation et le renforcement de l'existant, ainsi que sur la prise en compte des dimensions 'ICCs' dans les instruments existants, comme par exemple dans les critères de sélection et d'évaluation des pôles de compétitivité (critère 'design') ou dans les 'bourses prototypage'.

EVALUATION DE CREATIVE WALLONIA

Dans le cadre de WECD, une évaluation de Creative Wallonia a été réalisée par Technopolis Group en 2014²⁸. Celle-ci a mis en évidence la nouveauté et la pertinence du programme. Celui-ci a contribué à renforcer les dynamiques collaboratives et les coopérations transversales aux acteurs, secteurs, disciplines, et niveaux de gestion de l'action publique. Il a créé un cadre plus favorable au développement de projets innovants et créatifs en Wallonie a donné une impulsion au renforcement des dynamiques collaboratives. La réflexion est toutefois à poursuivre quant à la pérennisation des actions, aux synergies entre elles et à l'élargissement de la dynamique à des entreprises « traditionnelles ». A cet égard, parmi les différentes recommandations émises pour améliorer sa mise en œuvre, il est proposé d'impliquer les Pôles de Compétitivité dans la démarche. Il est également recommandé de poursuivre les efforts à l'international.

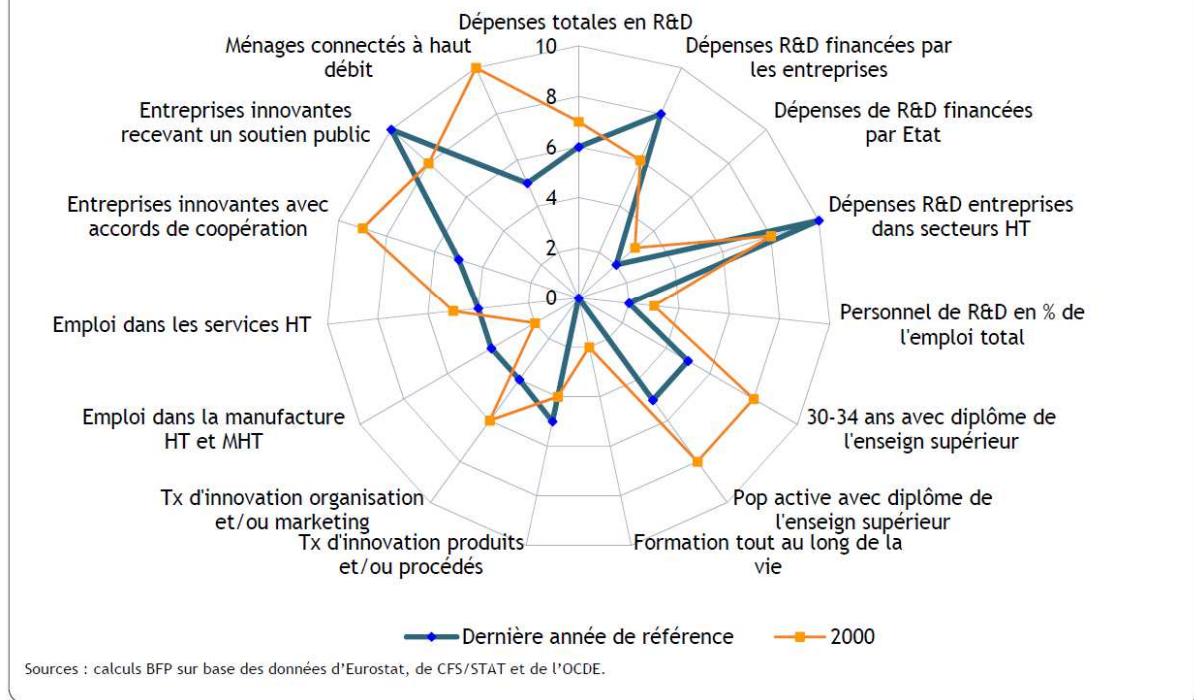
3.3 Outils de monitoring et d'évaluation

Le Service Public de Wallonie (DGO6) a développé depuis une dizaine d'années, en collaboration avec le Bureau Fédéral du Plan, un **Tableau de bord wallon des indicateurs d'innovation**²⁹, qui permet d'analyser les forces et faiblesses du système régional d'innovation, sur base d'un ensemble d'indicateurs pertinents, et cohérents avec le Regional Innovation Scoreboard développé par la Commission Européenne.

²⁸ Technopolis Group', « Evaluation de Creative Wallonia dans le cadre de du projet "Wallonia, European Creative District" », Juillet 2014.

²⁹ <http://recherche-technologie.wallonie.be/fr/menu/themes/recherche-et-technologies-en-wallonie/tableau-de-bord-rdi/tableau-de-bord-des-indicateurs-d-innovation.html>

Graphique 9 Classement de la Région wallonne par rapport aux 10 pays sélectionnés pour chacun des indicateurs retenus, dernière année de référence et 2000



Le tableau de bord régional montre que la Wallonie enregistre, dans l'ensemble, d'excellentes performances dans le pilier développement des connaissances, à l'exception du financement public de la R&D qui atteint un niveau préoccupant, des performances bonnes à moyennes concernant la capacité d'absorption dont un aspect est excellent mais les autres ne sont que moyens, des performances moyennes à faibles pour le pilier capacités de valorisation avec une faiblesse concernant la valorisation en termes d'emploi dans les branches de haute technologie, et enfin, des performances faibles pour le pilier ressources humaines qui combine des performances moyennes en termes de qualifications de la main-d'œuvre à des performances préoccupantes en termes de personnel de R&D et d'utilisation des outils de formation tout au long de la vie.

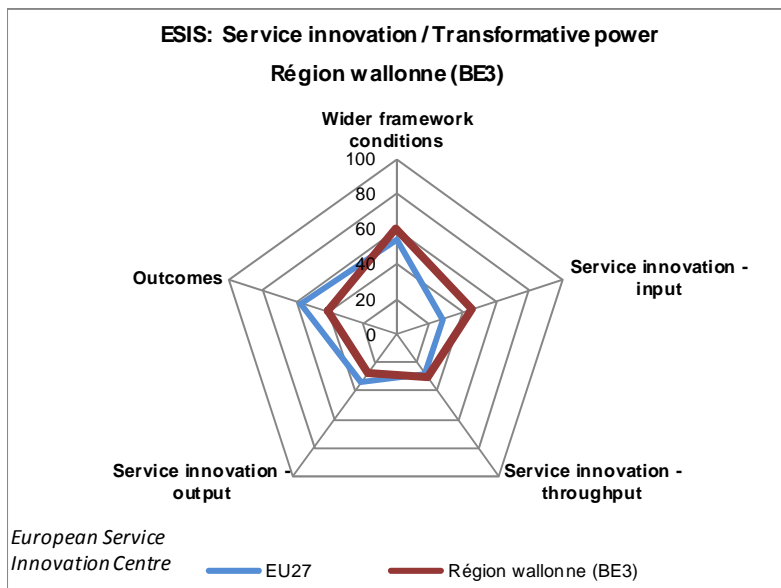
Les indicateurs illustrant le pilier entrepreneuriat indiquent que la performance de la Région wallonne, comparée à celle des autres Régions belges, apparaît très bonne en ce qui concerne la démographie (taux de croissance et taux de croissance nette) des entreprises de services de haute technologie. Elle est, par contre, moyenne en ce qui concerne la démographie des entreprises de l'industrie de haute technologie et nettement plus faible en ce qui concerne la démographie des entreprises de l'industrie de moyenne-haute technologie.

Le **Regional Innovation Scoreboard**³⁰ publié par la Commission européenne permet de classer les différentes régions en grandes catégories, selon leurs performances relatives par rapport à la moyenne européenne en matière d'innovation. La Wallonie se classe parmi les « Innovation followers » (entre 90% et 120% de la moyenne UE), ses performances se sont améliorées depuis 2004.

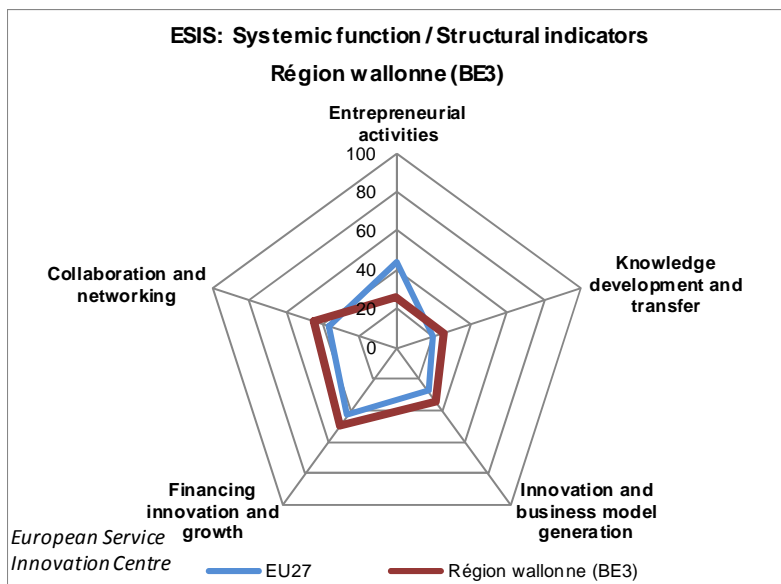
³⁰ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/ris/ris-2014_en.pdf

Par ailleurs, dans le cadre de l'European Service Innovation Centre³¹, une scorecard spécifique a été développée au niveau régional afin d'appréhender le rôle des services dans la transformation de l'économie et l'innovation dans les secteurs de services. Celle-ci montre de bonnes performances relatives de la Wallonie au niveau des inputs, et en partie des throughputs (essentiellement innovations de produits et procédés, plus faible sur innovation marketing/organisation), alors qu'elle se positionne plus faiblement en termes de résultats et d'impacts. Les activités entrepreneuriales ressortent également comme une faiblesse de la Wallonie.

ESIS scorecard for Services innovation and transformative power



ESIS scorecard for Systemic functions & structural indicators



³¹ http://ec.europa.eu/enterprise/initiatives/esic/scoreboard/index_en.htm

Parmi les indicateurs retenus, soulignons la part des innovateurs qui collaborent avec d'autres, pour laquelle la Wallonie se positionne très favorablement par rapport à la moyenne européenne.

Par contre, la part de l'emploi dans les clusters classés à 2 ou 3 étoiles par **l'Observatoire Européen des Clusters** (ECO) est faible. En effet, selon l'analyse de l'ECO³² (basée essentiellement sur la concentration sectorielle de l'emploi), la Wallonie présente un seul secteur à fort potentiel de clusters classé 2 étoiles (le secteur pharmaceutique) ; 10 secteurs sont classés « 1 étoile ».

³² <http://www.clusterobservatory.eu/>

4 La Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie et ses axes d'approfondissement

Comme exposé ci-avant, l'approche wallonne de la spécialisation intelligente se fonde sur un **processus continu d'amélioration et d'enrichissement d'expériences**. Celui-ci est toujours en cours d'approfondissement, en tenant compte de l'expérience des politiques menées jusqu'à présent, et des éléments d'évaluation et d'analyse détaillés ci-dessus. Différentes impulsions déjà initiées au cours de la période 2009-2014 vont se poursuivre et s'amplifier, comme exposé par le Gouvernement Wallon dans sa Déclaration de Politique Régionale pour la période 2014-2019.

On peut notamment y lire notamment en ce qui concerne le chapitre « Entreprises » que : « Le Gouvernement veut poursuivre la logique du Plan Marshall en se concentrant sur les actions présentant le plus de valeur ajoutée. L'innovation doit à présent prendre une nouvelle dimension, axée sur la valorisation économique et commerciale de la recherche et la création d'emplois. La dynamique des pôles de compétitivité doit être poursuivie, notamment en lui donnant une nouvelle impulsion avec un volet croissance et internationalisation ainsi qu'en la dotant d'axes transversaux. »

Les actions qui sont déclinées sont les suivantes :

- « Poursuivre la dynamique industrielle du Plan Marshall et des pôles de compétitivité comme outil de relance de l'économie wallonne et de développement international de nos entreprises ;
- Améliorer la dynamique des pôles de compétitivité par l'adjonction des axes transversaux suivants :
 - l'économie circulaire (principalement « Next »), afin de favoriser la transition vers un système industriel durable et de soutenir la compétitivité de nos entreprises grâce à des synergies entre elles favorisant la réutilisation des déchets en tant que nouvelle ressource ;
 - l'économie créative par des programmes de stimulation de la créativité et de l'innovation sous toutes ses formes (non technologique, artistique, design, etc.) à l'instar de Creative Wallonia et Novallia ;
 - l'« innovation business » (approche différente du marché) et l'innovation organisationnelle (efficacité) afin de créer des gains de productivité endogènes ;
 - les technologies de l'information et de la communication (TIC dont big data) afin de permettre à nos entreprises de saisir les opportunités de l'économie numérique ;
 - la propriété intellectuelle ;
- Développer la veille économique stratégique et prospective à partir de la cellule constituée à cet effet, en étroite synergie avec l'ensemble des autres outils économiques, financiers et publics ;
- Optimiser la politique de valorisation industrielle des projets de recherche et d'innovation des pôles de compétitivité et à cet effet, assurer une coordination des outils de valorisation ;

- renforcer le positionnement du tissu wallon des sous-traitants en collaboration avec les fédérations professionnelles concernées ;
- assurer, en collaboration avec des partenaires privés, les conditions de financement nécessaires à la valorisation industrielle des innovations au sein des pôles ;
- favoriser la participation des PME aux pôles de compétitivité, notamment en leur offrant un accompagnement adapté et par une simplification des procédures ;
- favoriser le développement de projets de transformation et de valorisation des matières premières wallonnes (agricoles, forestières, eau, sol, sous-sol, déchets, etc.) notamment dans les pôles de compétitivité Wagralim, Mecatech et Biowin ;
- renforcer la complémentarité entre les pôles et les clusters ;
- développer, dans les domaines des pôles, des stratégies communes entre les programmes d'innovation des pôles et ceux soutenus au travers des programmes classiques de la DGO6 ;
- renforcer des plateformes d'innovation existantes ;
- développer une stratégie de valorisation internationale des pôles de compétitivité en encourageant les partenariats internationaux et en valorisant la liaison étroite entre les pôles de compétitivité et l'Awex ;
- évaluer de manière continue la politique des pôles pour aboutir à un recentrage, une simplification et un meilleur reporting auprès du Gouvernement, en tenant compte des axes transversaux. »

Par ailleurs, la politique régionale de RDI sera davantage axée sur la valorisation économique et commerciale de la recherche et la création d'emplois. Une nouvelle stratégie pluriannuelle de recherche (2015-2019) sera adoptée en 2015 ; celle-ci sera articulée sur les domaines de spécialisation intelligente de la Région, mais également avec les priorités européennes.

Ce faisant, les 5 principes de la définition européenne de la spécialisation intelligente peuvent, par ce nouveau modèle de stratégie intégrée de l'innovation être considérés comme couverts. En effet, ce nouveau modèle, est basé sur des domaines prioritaires (6) qui présentent des avantages compétitifs (étude externe), soutient au niveau de l'innovation tant le financement de l'innovation technologique que non technologique dans des modèles collaboratifs et permettant l'implication des parties prenantes (entreprises – unités de recherche – formation - outils financiers), et fait enfin l'objet d'un système d'évaluation externe.

Si l'on s'en tient à délivrer des réponses aux critères de vérification de l'objectif thématique 1 prévus dans l'annexe XI du Règlement (UE) n° 1303/2013, on peut fournir les réponses suivantes aux différents critères relatifs à la mise en place/l'existence d'une stratégie régionale de spécialisation intelligente :

- S'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;

Réponse :

Une analyse AFOM a été réalisée pour déterminer les domaines d'activités dans lesquels la Wallonie dispose de forces avérées, et dans lesquels des moyens importants ont été et

seront dans le futur programme investis. Le choix affiné des domaines de spécialisation des Pôles et la définition de leurs stratégies sont réalisés par ces derniers, en impliquant étroitement secteur privé et monde académique (approche bottom-up).

- Décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;

Réponse :

Les mesures opérationnelles seront décrites dans un plan Marshall, dont l'axe II intitulé "Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises" en constitue l'ossature principale.

- Comporte un mécanisme de suivi ;

Réponse :

La nouvelle déclinaison du Plan Marshall, comme cela a été le cas pour les deux versions précédentes, fera l'objet d'évaluations internes et externes. Les principes de gouvernance mis en place seront reconduits. Il suffit de voir ce qui est prévu dans la déclaration de politique régionale, qui reprend les bonnes pratiques en cette matière.

- Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.

Réponse :

En ce qui concerne l'année 2015, les moyens affectés à la recherche et à l'innovation ont été approuvés par le Gouvernement. La procédure de validation du budget est en cours au Parlement.

Des moyens importants complémentaires ont été dégagés pour le futur plan Marshall.

La mise en œuvre de ces principes est garantie par le calendrier des deux actions suivantes :

- D'une part : la mise en conformité du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie qui s'inscrit dans le cadre du nouveau Règlement général d'exemption par catégories.

Ce texte sera approuvé en première lecture au Gouvernement wallon en décembre 2014. Celui-ci sera alors soumis à consultation au Conseil de la Politique Scientifique de Wallonie en janvier 2014. Le Gouvernement wallon reverra alors le texte en deuxième lecture également en janvier. L'approbation définitive, après le vote au Parlement pourra se dérouler en mars 2015.

Fin du premier trimestre 2015 approbation des projets de recherche dans le cadre des Fonds structurels européen sur base d'une sélection objectivée par une Task force composée de représentants des mondes académique et économiques.

- D'autre part, par la mise en œuvre du Plan Marshall dans sa nouvelle version et du renforcement de son axe relatif à la politique des pôles de compétitivité.

La nouvelle déclinaison du Plan Marshall pour la période 2015-2019, dont la version finale sera adoptée début 2015, visera en particulier la consolidation d'une politique régionale d'innovation industrielle durable, et la contribution aux objectifs européens en termes de réindustrialisation et d'innovation. Il s'agit de soutenir activement la transition de l'économie wallonne vers un modèle compétitif, ouvert, innovant et durable.

On trouvera ci-dessous les éléments qui serviront de base à la réalisation de ce plan.

L'approche mise en œuvre visera d'une part à stimuler la compétitivité des entreprises en agissant sur les différents leviers de la productivité totale des facteurs (investissement, innovation et créativité, TIC, internationalisation, compétences) et en les soutenant dans un processus de transition vers un modèle plus (éco-)efficient de manière à renforcer leur compétitivité-coût (réduction du coût des intrants énergétiques ou non, efficacité dans les processus, réutilisation et recyclage,...) et à leur permettre de supporter les coûts liés à cette transition. D'autre part, la création d'entreprises et le développement de nouvelles niches d'activités porteuses seront également soutenus, notamment dans les secteurs de l'économie « verte ».

Les objectifs recherchés sont notamment de **stimuler les effets d'entraînement** des Pôles de Compétitivité sur l'ensemble de l'économie régionale, mais également de stimuler **l'émergence de nouvelles sources de croissance et d'innovation** dans l'écosystème régional de manière à nourrir la dynamique des Pôles et stimuler la compétitivité globale de l'économie (**processus de découverte entrepreneuriaux**). Un lien avec la dimension territoriale sera également assuré, notamment en exploitant le pouvoir catalyseur d'innovation et de créativité des milieux urbains (hubs créatifs), et en renforçant les dynamiques de coopération transfrontalières et interrégionales, en vue de renforcer l'ancrage territorial de l'industrie.

4.1 Domaines prioritaires de spécialisation intelligente

On peut synthétiser les principaux domaines prioritaires de spécialisation de la Wallonie tels qu'ils résultent du processus de découverte entrepreneurial à l'œuvre au sein des Pôles et clusters. Ceux-ci mènent régulièrement des travaux d'actualisation de leurs priorités stratégiques, et cela sera poursuivi, notamment en lien avec les priorités européennes. La stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie sera également approfondie sur base d'une approche fondée sur les **chaînes de valeur**. Des analyses spécifiques en la matière seront développées en collaboration avec les pôles, que ce soit au niveau des principales chaînes de valeur structurantes du tissu wallon ou de niches en émergence.

A côté des domaines de spécialisation des Pôles, il y a lieu de pointer les secteurs des **industries créatives et culturelles, ainsi que des services à haute intensité en connaissances**, comme points d'appui essentiels pour la stimulation des dynamiques d'innovation et de création de valeur ajoutée au sein des Pôles. Il s'agira d'un axe transversal d'intervention, en lien avec le Programme Creative Wallonia et l'action de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI).

Par ailleurs, il ressort en première analyse que les domaines de spécialisation des Pôles et clusters apparaissent pertinents au regard d'un certain nombre de **Key Enabling Technologies (KET) et des TIC**. Ceux-ci sont dès lors susceptibles de jouer un rôle central pour la diffusion et le déploiement de ces technologies au sein de l'économie régionale, notamment via l'activation de fertilisations croisées entre Pôles et clusters.

Potentialités liées aux KET dans les Pôles de Compétitivité et Clusters wallons

Pôles de Compétitivité	Biowin	Wagralim	Skywin	Liw	Mecatech	Greenwin
TIC	X	X	X	X	X	
Micro-nano-électronique			X	X	X	
Matériaux avancés	X	(X)	X	X	X	X
Biotechnologie Industrielle	(X)				X	X
Nanotechnologies					X	X
Photonique	X				X	
Système avancés de fabrication		X			X	X

Clusters	TIC-Infopôle	TWEED	Photonique	TWIST	CAP 2020	Plastiwin	Eco-Construction
TIC	X	X	X	X			
Micro-nano-électronique		X					
Matériaux avancés		X				X	X
Biotechnologie Industrielle							
Nanotechnologies						X	
Photonique			X				
Système avancés de fabrication		X					

Source : DGO6/DPE, sur base d'une enquête menée auprès des Pôles et Clusters, 2013.

Domaines de spécialisation prioritaires des Pôles de Compétitivité et Clusters wallons

Thèmes prioritaires http://clusters.wallonie.be	Pôles de Compétitivité	Clusters
Processus industriels et nouveaux matériaux	MECATECH Génie mécanique, matériaux et surfaces du futur, technologies de mises à formes, additive manufacturing, microtechnologies et mécatronique, maintenance intelligente	PLASTIWIN Plasturgie : polymères, plastiques techniques, élastomères et caoutchoucs, produits moussés, composites, textiles techniques
	GREENWIN Chimie verte, technologies environnementales, traitement et réutilisation des déchets et effluents, gestion des eaux usées, chimie bio-sourcée, gestion et stockage de l'énergie, construction durable et rénovation	
	LOGISTICS IN WALLONIA Transport, logistique et mobilité : multi modalité, logistique durable, sûreté de la chaîne d'approvisionnement, logistique interne et gestion des processus industriels	
	SKYWIN Matériaux composites et alliages métalliques, processus industriels, systèmes embarqués, services aéroportuaires, systèmes et applications spatiales, modélisation et simulations	
Santé et alimentation	BIOWIN Biomarqueurs, diagnostics in vitro et in vivo, outils et équipements innovants, systèmes d'administration des médicaments, thérapies innovantes (thérapie cellulaire, protonthérapie), IT appliquées à la santé humaine, équipement médical, recherche de médicaments, procédés innovateurs et innovations organisationnelles	Les clusters actifs dans ces domaines ont été progressivement « intégrés » dans les pôles respectifs, tenant compte de leur positionnement et du recouvrement de leurs membres.
	WAGRALIM Alimentation santé et qualité nutritionnelle, efficacité industrielle, emballage et agro-industrie durable	
Développement durable - Construction et énergie durables	GREENWIN Chimie verte, traitement et réutilisation des déchets et effluents, gestion des eaux usées, chimie bio-sourcée, gestion et stockage de l'énergie, construction durable et rénovation	TWEED Développement des secteurs de l'énergie durable: sources d'énergie renouvelables, développement de nouveaux procédés et

Thèmes prioritaires http://clusters.wallonie.be	Pôles de Compétitivité	Clusters
		produits permettant des économies d'énergie et l'efficacité énergétique ECO-CONSTRUCTION Construction verte et éco-rénovation CAP 2020 Construction durable, construction à faible consommation d'énergie, construction à haute performance énergétique
Transport et mobilité	LOGISTICS IN WALLONIA Transport, logistique et mobilité : multi modalité, logistique durable, sûreté de la chaîne d'approvisionnement, logistique interne et gestion des processus industriels	Les clusters actifs dans ces domaines ont été progressivement « intégrés » dans les pôles respectifs, tenant compte de leur positionnement et du recouvrement de leurs membres.
	SKYWIN Matériaux et procédés composites, métalliques, systèmes embarqués, services aéroportuaires, applications spatiales, modélisation et simulations	Les clusters actifs dans ces domaines ont été progressivement « intégrés » dans les pôles respectifs, tenant compte de leur positionnement et du recouvrement de leurs membres.
Technologies Digitales		INFOPOLE CLUSTER TIC Mobilité intelligente, e-health, technologies vertes, Internet des objets, serious games, big data, open data, transmedia TWIST Imagerie 3D stéréoscopique, serious games, médias digitaux, Internet et contenu mobile, numérisation et archivage numérique, reconnaissance des mouvements PHOTONIQUE Laser et applications, mesure et contrôle, vision et imagerie, composants optiques, photovoltaïque, technologies de la lumière (LED)

 Source : Stratégies des Pôles et Clusters, <http://clusters.wallonie.be> .

4.2 Axes d'approfondissement de la Stratégie de spécialisation intelligente

Dans le cadre de la dynamique des Pôles de Compétitivité, différents axes d'approfondissement se dégagent afin de favoriser les processus d'innovation et de découverte entrepreneuriaux, et l'émergence de niches porteuses de valeur ajoutée au sein des Pôles :

- Stimulation des **dynamiques d'innovation** au sein des pôles, en tenant compte de l'ensemble du cycle d'innovation et de la créativité, de l'innovation au sens large et des potentialités à retirer des fertilisations croisées entre secteurs et Pôles/clusters. Afin de renforcer l'impact des Pôles sur l'économie régionale, un accent renforcé sera en outre placé sur la valorisation industrielle de la recherche, le déploiement des technologies génériques clés, la commercialisation et le lien aux marchés ;
- Implication des **PME** dans la dynamique des Pôles et stimulation de l'entrepreneuriat innovant ;
- **Internationalisation** des Pôles au travers d'une articulation accrue avec les programmes européens, une implication renforcée dans les réseaux européens et un ciblage des coopérations bilatérales et interrégionales ;
- Renforcement de la dimension du **développement durable et de la stimulation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources** comme axe transversal à la politique de clustering.

De manière générale, les outils de monitoring et d'évaluation de la Politique des Pôles seront encore développés de façon à en assurer l'efficacité et un pilotage efficient, en fonction des évolutions du contexte.

Enfin, au regard des priorités et programmes développés par la Commission, on notera ci-dessous, des potentialités importantes en lien avec les axes stratégiques des Pôles, qui s'impliquent d'ores et déjà dans différents projets.

Pôles de compétitivité : positionnement vis-à-vis des priorités européennes

	European Technology Platforms	European Innovation Partnerships	PPP	KIC	Réseaux UE
Biowin		Active and healthy ageing	IMI		European Diagnostic Cluster Alliance European Council of Bioregions European Biotechnology Network
Mecatech	Manufuture ESTEP ARTEMIS	Raw materials	Factories of the Future SPIRE Cleansky Energy-efficient buildings Clean vehicles	Raw materials	Vanguard Initiative Pilot smart specialisation platform for advanced manufacturing (3D printing)
Wagralim	Food 4 Life			Food for future	European Food Alliance World Food innovation
Greenwin	SusChem WssTP	Raw materials	BBI SPIRE Energy-efficient buildings Factories of the Future	Raw materials	ECRN Projet SCOT (Regions of Knowledge) Réseau "BIG-C"

Skywin	ACARE		Cleansky	Urban mobility	EACP Nereus
Logistics Wallonia	in ERTRAC European Technology Platform on Logistics ALICE	Smart cities	Shift2Rail	Urban mobility	Euregiolog ³ Ecologistics